Extrait de: Mercure de France, Décembre 1771 Avertissement concernant l'établissement du chauffage économique avec le charbon de terre, dans les Provinces.



Date: 1771

Conversion effectuée par J.Jumeau pour le Musée virtuel du chauffage Ultimheat

Il est aisé de voir, par ce qui a été dit dans le Mercure précédent, que l'obstacle apporté par le trop haut prix du charbon de terre, à la continuation de l'entreprise du nouveau chauffage, n'est que pour la Capitale, où les droits qui sont considérables, enlèvent à cet usage le mérite essentiel de l'économie: cet empêchement n'affaiblit en rien par conséquent l'utilité et l'importance de ce chauffage en lui-même, il s'ensuit encore, que la ressource qu'il présente reste dans son entier, pour les Provinces qui possèdent des mines de charbon de terre; cette matière dont le prix modique au pied de la mine ne monte point à plus de 15 lívres la voie au premier port, ne peut s'accroître à un certain degré, ni par les frais de première exportation, ni par ceux de location de terrain, de main d'œuvre, etc. Tous ces objets d'un coût bien inférieur dans les endroits éloignés de Paris, comportent si peu de dépense pour l'établissement de cette fabrication, que si quelque possesseur ou quelque directeur de mine en formait un dans l'endroit où ce fossil s'emmagasine au port d'embarquement, comme à Moulins en Bourbonnois, à Brassagcs en Auvergne, à Saint-Rambert dans le Lyonnois, etc. les pelottes pourraient ne se vendre que 2 sols la douzaine, 16 f. le cent et 8 liv. le millier. Les personnes qui désireront prendre sur cela des renseignements exacts et circonstanciés, peuvent s'adresser par écrit ou autrement au sieur Demarville, rue de Séve, Fauxbourg Saint Germain, près la barrière, au Grand Monarque. On ne présume point que la nature de ce chauffage effraie encore beaucoup de monde; les habitants de Paris, sur lesquels la Province est toujours prête à se modeler, ont marqué la disposition la plus décidée à tirer parti de ce nouveau combustible; dans tout le courant de l'hiver dernier un Ministre non moins éclairé, en a fait une consommation suivie ; il avait trouvé ce chauffage tellement à fon gré, qu'il vouloit faire accommoder ses poêles et quelques cheminées à la manière qui convient à ce feu, il en a été détourné par les conseils de M. Morand, qui a engagé ce Seigneur d'attendre que l'affaire eût pris de la consistance. M. le Procureur du Roi au Bureau de la Ville n'a point discontinué d'en brûler.

Dans une saison qui diminue partout le nombre des feux domestiques, et qui en conséquence avait fait fermer la vente, (au mois de Mai dernier) il a encore été vendu plusieurs milliers de pelottes, chez le sieur Demarville, qui s'est accommodé du restant de l'entrepôt de la rue Bétizy, où il n'avait été porté qu'un triage aussi exact qu'il a été possible de le faire, pour ne point mettre en vente ce qui avait pu résulter d'opérations défectueuses.

Dès la fin de Septembre dernier on s'est présenté chez lui pour en acheter; et on en trouvera à 4 sols la douzaine, 1 livre 13 sols 4 deniers le cent, et 16 livres 13 sols. 4 deniers le millier.

Il est à propos de savoir que tout ce qui pourrait être débité ailleurs, est ce qui a été rejeté comme d'une qualité absolument mauvaise.

A la porte du sieur Demarville sont des affiches du chauffage pour indiquer sa demeure.

Les personnes qui en appellent au Jugement des autres et qui aiment à se décider sur l'expérience, en ont assez pour être tranquilles sur cet article; toute cette matière a été traitée très à fond dans une thèse soutenue aux Ecoles de Médecine, le 8 du mois de Mars dernier; on sait que ces actes publics de la Faculté de Paris, commencent à six heures du matin et finissent à midi; les Docteurs qui viennent en grand nombre dans cet intervalle de temps entendre le Bachelier, et juger de sa capacité, vont se chauffer dans une salle particulière; le premier Appariteur avait substitué ce jour-là au feu de bois, celui qui faisait la matière de la Thèse; parmi tous les Docteurs qui ont vu ce chauffage, il ne s'est trouvé aucun Censeur qui aie élevé la voix; et beaucoup de Docteurs allèrent à la chaire du Président, Auteur de la Thèse, lui marquer combien ils étaient contents de la démonstration ajoutée à la question agitée dans les Ecoles. S'il reçoit au surplus quelque doute, fur la salubrité de ce chauffage, on est à même de s'en éclaircir dans une Brochure dont plusieurs Journaux ont donné l'extrait (1).

Ces Mémoires à la portée de tout le monde, renferment un détail de toutes les propriétés du feu de houille, on y réfute tous les Ecrivains qui ont donné dans les préjugés ordinaires contre cette espèce de chauffage; on y reconnaîtra les soins que l'Auteur s'est donné, pour faire connaître en France une ressource à laquelle on viendra tôt ou tard pour en développer les avantages, etc. (2)

(1) Mémoires fur la nature, les effets, propriétés avantages du feu de charbon de terre apprêté, pour être employé commodément, économiquement et sans inconvénient au chauffage, et à tous les usages domestiques, avec fig. en taille douce, Par M. Morand le Médecin. Assesseur honoraire du Collège des Médecins de Liège, chez Delalain, Libraire, rue et près la Comédie Française et chez le sieur Demarville.

(2)M.le Baron de Van Swieten a jugé si bien de ces ouvrages qu'il a prié S.M. L'impératrice Reine en le lui présentant, d'en prendre lecture, et de le faire lire par son Conseil.

Le zèle patriotique que cet Académicien a montré en particulier sur un objet de cette conséquence, lui a mérité dans le pays, où il a puisé et étudié cette pratique, des honneurs d'un genre peu ordinaire. M. Morand par l'association que le Collège des Médecins de Liège lui avait conférée en 1761, lorsqu'il fit un voyage, était déjà connu dans cette Capitale ; ses recherches, ses travaux sur les mines de houille, et auxquels les Etats de Liège sont directement intéressés, lui avoient déjà valu de la part du Prince et du Magistrat des témoignages d'estime ; le Conseil de Ville a désiré, à l'occasion de ce dernier ouvrage, que l'Assesseur étranger de leur Collège de Médecine fût lié plus étroitement à la Nation ; les Bourguemestres et Conseils lui ont fait présenter à Paris par M. le Chevalier de Heuzy, Ministre de Liège auprès de Sa Majesté, des Lettres de Citoyen de Liège revêtues de toutes les formalités accoutumées.